

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2025-141

DIRECTION DES FINANCES

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° DEL2024-247 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 adoptant la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025,

VU la délibération n° DEL2025-052 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget principal,

VU la délibération n°DEL2025-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder au virement de chapitre à chapitre suivant :

ORIGINE			DESTINATAIRE			MONTANT
Chapitre	Nature	Fonction	Chapitre	Nature	Fonction	
011	6228	424	65	65131	424	10 000 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet pour être exécutoire dans les conditions de droit commun prévu à l'article L. 2131-2 du CGCT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération.

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte à l'assemblée délibérante de la présente décision lors de sa plus proche séance.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.


ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le **26 SEP. 2025**

Le Maire,
Conseiller régional,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le




Pierre-Frédéric BILLET